

PROJET DE BUDGET 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

Le projet de budget 2013 de la Ville de Dakar s'inscrit dans une dynamique d'assainissement des finances, de renforcement des investissements structurants et de consolidation des programmes sociaux.

L'examen du compte administratif de l'exercice 2011 a révélé les prémisses d'une situation financière assez tendue, engendrée par une compression des ressources budgétaires provenant des impôts et taxes et un relèvement du niveau des dépenses du fait de la mise en œuvre effective des différents programmes et projets initiés par la Ville.

Cette situation a été aggravée par les prélèvements opérés par l'Etat sur les ressources financières de la Ville en vue de couvrir les paiements effectués dans le cadre des investissements réalisés par la Ville lors de la préparation du sommet de l'organisation de la Conférence Islamique (OCI). Face à cette situation, la Ville a développé, au courant de l'exercice budgétaire 2012, une stratégie de mobilisation des recettes et a initié les démarches nécessaires pour le reversement des sommes initialement prélevées par l'Etat.

L'aboutissement de cette initiative s'est matérialisé par le vote du conseil municipal, en session extraordinaire du 13 décembre 2012, d'une délibération portant sur une autorisation spéciale de recettes et de dépenses pour un montant de **12.378.196.399 FCFA**, permettant ainsi à la Ville de clôturer la gestion 2012 dans les meilleures conditions.

La consolidation de la politique d'assainissement des finances doit nous amener à une amélioration des recouvrements des recettes fiscales et à une meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement. Cette politique doit également être accompagnée par un recours à l'emprunt à long terme pour le financement des investissements. A ce niveau, il faut souligner que l'essentiel des investissements de 2013 seront financés grâce à un appui des bailleurs de fonds.

Le projet de budget 2013 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **56 432 391 619 FCFA**.

RECETTES

I-RECETTES	56.432.391.619
-------------------	-----------------------

Les recettes prévisionnelles pour l'exercice budgétaire 2013 de la Ville sont structurées de la manière suivante :

- Recettes de Fonctionnement **37.447.154.381**
- Recettes d'investissement **18.985.237.238**

1.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement proviennent de la collecte des impôts, des taxes et des redevances affectés aux Communes au regard des dispositions de l'article 250 du Code des Collectivités Locales.

Elles sont évaluées à **37.447.154.380 FCFA** et représentent **66,35%** des recettes budgétaires.

Les chapitres budgétaires des recettes de fonctionnement sont les suivants :

- Produits d'exploitation **3.061.900.000**
- Produits domaniaux **346.500.000**
- Impôts locaux **30.662.014.381**
- Taxes municipales **3.000.000.000**
- Produits divers **53.950.000**
- Dotation de fonctionnement **310.490.000**

Les produits d'exploitation sont essentiellement constitués par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui représente plus de 92% des recettes générées par ce chapitre budgétaire. La TEOM est recouvrée sur rôle. Les recettes encaissées au titre de la TEOM restent très faibles par rapport à l'assiette et au montant de l'émission qui se chiffre en moyenne à **4,8 Milliards de FCFA par an**.

La prévision de 2013 est fixée à **2.819.000.000 FCFA** soit un taux de recouvrement prévisionnel de 58%.

Le chapitre budgétaire s'analyse comme suit :

• Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	2.819.000.000
• Service des pompes funèbres	8.400.000
• Taxes d'urbanisme	218.000.000
• Actes d'Etat Civil	16.500.000

Les taxes d'urbanisme correspondent aux recettes générées par la délivrance, par la Ville de Dakar, des autorisations de construire, de lotir, et de démolition.

Les produits domaniaux proviennent de l'exploitation du domaine communal constitué essentiellement d'équipements marchands. Leur contribution au budget communal est très faible par rapport au nombre et à la dimension des équipements marchands affectés à la Ville de Dakar (7 grands marchés et 2 gares routières) lors de la mise en œuvre de la réforme de 1996. Le chapitre se présente comme suit :

• Location de souks	154.000.000
• Taxe journalière	110.000.000
• Stationnement taxis	38.000.000
• Fourrière municipale	2.500.000
• Concession dans les cimetières	42.000.000

Les impôts locaux constituent le poste budgétaire de recettes le plus important et le plus difficile à maîtriser. La Ville de Dakar n'a aucune compétence dans la gestion des impôts locaux et n'a pas un rôle important à jouer au niveau des différentes étapes de la chaîne fiscale. Les émissions sur rôle d'impôts concernent la patente et le foncier bâti. Pour ces deux postes budgétaires, l'émission porte en moyenne sur **31 Milliards de FCFA par an**.

Les transferts de l'Etat c'est-à-dire les recettes collectées par l'Etat et reversées partiellement ou totalement à la Ville concernent la Taxe Représentative de l'Impôt du Minimum Fiscal (TRIMF) et la taxe sur les plus values immobilières. Le nouveau Code Général des Impôts qui sera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013 a supprimé la taxe sur les véhicules

(Vignettes automobiles) engendrant ainsi une perte de recettes de 500.000.000 FCFA environ.

Le chapitre budgétaire s'analyse comme suit :

- | | |
|----------------------------|----------------|
| • Minimum fiscal | 2.888.000.000 |
| • Patente | 20.137.000.000 |
| • Foncier bâti et non bâti | 6.620.000.000 |
| • Plus value immobilière | 205.000.000 |

Les taxes municipales concernent la taxe sur la publicité qui est l'unique compte budgétaire de ce chapitre. La taxe sur la publicité enregistre annuellement des évolutions assez significatives et sa gestion relève exclusivement de la Ville à travers la Division des Taxes Municipales et de la Fiscalité Locale.

Les autres produits budgétaires concernent :

- Les amendes correctionnelles ou de simple police
- Le fonds de dotation de la décentralisation (crédits transférés)
- Le remboursement des frais d'hospitalisation
- Le revenu des actions au niveau de la CBAO groupe Attijariwafa bank.

1.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT.

Les recettes d'investissement portent sur un montant de **18.985.237.238 FCFA** représentant le cumul des emprunts y compris les versements déjà encaissés et non encore utilisés. Pour couvrir la totalité des investissements, ces emprunts sont complétés par un autofinancement de **13.276.350.800 FCFA**. Les emprunts portent sur :

- Le prêt de 10.000.000 euros (**6.559.570.000 FCFA**) de l'Agence Française de Développement (AFD). une partie du montant déjà encaissée (**1.956.086.000 FCFA**) et non encore utilisée sera portée sur l'excédent de la section investissement. Le reliquat du prêt soit **4.591.699.000 FCFA** sera inscrit dans les recettes mobilisables de l'année budgétaire 2013.

- Le prêt de **9,7 Milliards** de la Banque Ouest Africaine pour le Développement (BOAD) destiné à la réhabilitation de la voirie et à la réorganisation du stationnement. Compte tenu de l'évolution de la procédure d'appel d'offres, ce prêt sera entièrement mobilisé en 2013.

La ville de Dakar participe pour **3.417.342.702 FCFA** au financement des projets réalisés par les emprunts en supportant le montant de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).

L'articulation budgétaire des recettes d'investissement se présente comme suit :

• Excédent de clôture	4.693.538.238
• Reliquat prêt AFD	4.591.699.000
• Prêt BOAD	9.700.000.000

L'excédent de clôture s'analyse comme suit :

- reliquat du prêt AFD encaissé et non encore utilisé. Il s'agit de 1.093.538.238 FCFA restant sur les 1.956.086.000 FCFA (3 Millions d'euros) déjà mobilisés pour la réalisation du projet d'installation de 1.000 lampadaires solaires dans les communes d'arrondissement.
- Le prêt Ecobank de 3,6 Milliards déjà mise en place pour le financement de l'aménagement de l'espace Kermel. A ce niveau le conseil municipal a déjà voté une délibération au courant du mois de décembre 2012. Ce montant est imputé en dépense dans la rubrique budgétaire relative aux prêts en vue de permettre à la Ville d'alimenter son compte courant associé au niveau de la Société de Patrimoine Immobilier de la Ville de Dakar (SPID .SA)

Le financement prévisionnel des investissements de l'exercice budgétaire 2013 se présente comme suit :

- Résultat d'investissement reporté (Excédent)	4.693.538.238
- Emprunts	14.291.699.000
- Excédent de fonctionnement capitalisé	13.276.350.000

L'excédent de fonctionnement capitalisé représente l'autofinancement des investissements c'est-à-dire l'économie réalisée sur les recettes de la section fonctionnement du budget (recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement).

DEPENSES

II-DEPENSES	56.432.391.619
--------------------	-----------------------

Les dépenses prévisionnelles de l'exercice budgétaire 2013 sont estimées à **56.432.391.619 FCFA** et se décomposent comme suit :

- Dépenses de Fonctionnement	24.170.803.581
- Dépenses d'Investissement	32.261.588.038

Les dépenses de fonctionnement représentent **42,83%** du budget et celles relatives à l'investissement **57,17%**. Les investissements sont financés par les emprunts à hauteur de **58,84%**.

La section fonctionnement est dominée par les salaires, les participations, le nettoyage et les programmes sociaux au niveau de l'école élémentaire. Ces rubriques budgétaires représentent 72% du montant total des dépenses de fonctionnement.

Les investissements portent, pour l'essentiel, sur la réhabilitation de la voirie, le pavage des rues et la modernisation des réseaux d'éclairage public.

2.1 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.

Les dépenses de fonctionnement sont réparties au niveau des services budgétaires et sont constituées des dépenses obligatoires et celles dites facultatives. Les dépenses de fonctionnement les plus significatives sont analysées comme suit :

Les participations constituent un poste budgétaire très important et ont un caractère obligatoire au regard des dispositions légales. Elles portent sur un montant global de 4.665.000.000 FCFA et représentent près de 20% des

dépenses de fonctionnement. Les différentes rubriques du compte sont les suivantes :

• Dotation aux Communes d'Arrondissement	3.674.348.460
• Participation lutte contre l'incendie	165.000.000
• Dotation FODEM	200.000.000
• Contrepartie ADM	495.651.540
• ASC ville	30.000.000
• Coopératives d'habitat	100.000.000

Le service « cabinet du Maire » est estimé à 1.721.700.000 FCFA et représente 7,12% des dépenses de fonctionnement. Les principaux comptes du service sont :

• Frais de mission	130.000.000
• Frais d'insertion dans les journaux	70.000.000
• Secours aux indigents	500.000.000
• Subventions aux ASC	250.000.000
• Subventions aux lieux de culte	100.000.000
• Indemnités aux délégués de quartiers	200.000.000

Le service « secrétariat et bureaux » couvre un budget de 2.419.717.144 FCFA et est dominé à hauteur de 60% par les salaires et accessoires. Le service représente 10% du budget des dépenses de fonctionnement. Le service s'analyse comme suit :

• Produits d'entretien	50.000.000
• Honoraires	100.000.000
• Communications téléphoniques	130.000.000
• Acquisition mobilier de bureau	134.000.000
• Acquisition appareils de bureau	190.000.000
• Salaires et accessoires	1.571.717.144

Le service « voirie – squares et jardins » est évalué globalement à 446.906.154 FCFA et est essentiellement constitué par les salaires. Le service budgétaire s'analyse comme suit :

• Entretien des voies et places publiques	100.000.000
• Entretien divers	30.000.000
• Personnel	281.006.154

Le budget du service « atelier et garage » est évalué à 1.011.384.616 FCFA et représente 4% des charges de fonctionnement. Ce service est essentiellement dominé par l'achat de carburant et les frais de personnel. Ces deux comptes budgétaires représentent 93% du service.

Les principaux comptes du service :

• Carburant	650.000.000
• Lubrifiant	10.000.000
• Entretien parc automobile	61.000.000

Le secteur de l'Education, de la jeunesse, des sports et de la culture constitue un poste budgétaire assez important avec une estimation de **3.884.045.385 FCFA** soit plus de 16% du budget de fonctionnement. C'est un service qui prend en charge une bonne partie de la politique sociale de la Ville dont l'orientation repose essentiellement sur l'appui au secteur éducatif et plus particulièrement à l'élève de l'enseignement élémentaire. Le service s'analyse comme suit :

• Uniformes	650.000.000
• Bourses et allocations scolaires	550.000.000
• Lait à l'école	1.450.000.000
• Participations diverses	50.000.000
• Fournitures scolaires	50.000.000
• Frais de personnel	1.159.545.385

Le secteur de la sante, de l'hygiène et de l'action sociale reste tributaire de sa masse salariale qui représente près de 85% du service budgétaire. Cette évolution permanente des salaires et accessoires au niveau de ce secteur s'explique par la prise en charge des avantages et autres indemnités alloués aux agents évoluant dans le secteur de la santé.

Le service budgétaire s'analyse comme suit :

• Médicaments	185.000.000
• Participations diverses	292.000.000
• Masse salariale	2.901.000.000

Le service « dépenses diverses » bénéficie d'un budget estimé à 1.394.032.000 FCFA. Le service s'analyse comme suit :

• Frais de transport	250.000.000
• Frais de personnel	1.068.291.000
• Autres dépenses	74.741.000

Les frais de personnel concernent les contractuels, les frais de formation, le capital décès et les frais d'hospitalisation. Les autres dépenses portent sur l'acquisition de denrées alimentaires destinées à l'opération « ndogou ».

Les autres services budgétaires se présentent comme suit :

• Dettes – redevances – assurances	2.197.982.502
• Mairies d'arrondissement	547.701.847
• Recette municipale	170.615.385
• Perception municipale	504.064.701
• Abattoirs halles et marchés	80.653.847
• Propriétés communales	90.000.000
• Service des eaux	132.000.000
• Eclairage public	758.000.000
• Fêtes et cérémonies publiques	600.000.000
• Protection des populations/acc et fléaux	90.000.000
• Nettoyement	28.000.000

La rubrique intitulée « dettes – redevances et assurances » englobe les charges des services concédés c'est-à-dire les opérations de curage, de nettoyage des marchés et les opérations de désencombrement.

2.2 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement sont estimées à **32.261.588.038 FCFA** et représentent **57,17% du budget des dépenses**. Les investissements sont financés de la manière suivante :

- Emprunts 18.985.237.238
- Autofinancement 13.276.350.800

Le financement des investissements est réalisé à hauteur de 58,85% par les emprunts. L'autofinancement intervient à hauteur de 41,15%.

Le service budgétaire « équipements administratifs » concerne les équipements informatiques prévus dans le cadre du projet AFD. Le montant prévu s'élève à 350.000.000 FCFA.

Le service « voirie » concentre à lui seul l'essentiel des dépenses d'investissement avec un montant prévisionnel de **20.867.446.195 FCFA soit 64,68% des dépenses totales d'investissement**. Les inscriptions budgétaires concernent les secteurs suivants :

- Le pavage des rues 3.967.205.875
- Réfection et réhabilitation de la voirie 8.793.418.724
- Equipement parc de stationnement 1.187.225.314
- Aménagement des réseaux électriques 6.460.499.600
- Feux tricolores 133.413.271
- Poubelles (volet environnement projet BOAD) 320.000.000

La réfection de la voirie est financée par la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) à hauteur de 82%. La contribution de la ville est fixée à 18% correspondant au montant de la TVA. L'appel d'offres est arrivé à son terme et deux entreprises ont été choisies pour réaliser les travaux.

En ce qui concerne l'éclairage public, les montants inscrits portent sur les travaux d'entretien courant du réseau et sur le deuxième volet du projet AFD portant sur le standard.

Le service « santé – hygiène – actions sociales » est évalué à 1.570.310.464 FCFA et porte sur :

- Le centre ophtalmo d'Abass NDAO 842.304.018
- L'équipement des nouveaux centres 600.000.000
- Groupes électrogènes 100.000.000

Au niveau du service budgétaire **« éducation – jeunesse – culture – sports »**, les inscriptions portent sur :

- La réfection des écoles 200.000.000
- L'organisation de la colonie de vacances 50.000.000
- Construction de la maison des arts plastiques 635.000.000
- Gazon synthétique 100.000.000
- Réfection piscine olympique 766.693.260
- Réfection des équipements sportifs 105.633.157
- Aménagement parcours sportifs 180.000.000

Les autres investissements concernent l'acquisition de véhicules destinés aux services municipaux pour 182.056.000 FCFA, les études pour 1.320.735.141 FCFA, le remboursement des prêts 2.294.843.782 FCFA et les 3,6 Milliards destinés à l'alimentation du compte courant associé de la ville au niveau de la société de patrimoine (SPID).

Telle est, **Mesdames, Messieurs le conseillers municipaux**, l'économie du projet de budget de l'année 2013 soumis à votre examen.

Khalifa Ababacar SALL

